

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (BEGES) 2014-2015

POMONA SA

1. Description de la personne morale concernée	2
2. Année de reporting de l'exercice et année de référence	3
3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2	3
4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2	4
5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer	4
6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées,	4
7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes	5
8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES	6
9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés	6
10. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES	6
11. Plan de réduction des émissions de GES	7

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Pomona SA

Code NAF : 4631Z

Code SIREN : 552 044 992

Numéros de SIRET associés à la personne morale :

Le périmètre des établissements concernés par le BEGES est constitué de l'ensemble des succursales de Pomona SA présentes sur le territoire français, dont la liste des SIRET est jointe dans l'Annexe 1, en fin de document.

Adresse :

3 avenue du Docteur Ténine
CS 80038
92184 ANTONY Cedex

Nombre de salariés : 6256 au 30/09/2015

Description sommaire de l'activité :

Pomona SA regroupe 2 réseaux de distribution de produits alimentaires à destination des professionnels : PassionFroid et TerreAzur.

Le réseau PassionFroid a pour activité la distribution livrée de produits alimentaires surgelés, produits carnés frais et produits laitiers auprès des professionnels de la restauration hors domicile.

Le réseau TerreAzur a pour activité la distribution livrée de fruits, légumes et produits de la mer frais auprès des professionnels de la restauration hors domicile, grandes et moyennes surfaces et spécialistes.

Mode de consolidation :

Le mode de consolidation choisi est le contrôle opérationnel, afin de disposer d'un bilan intégrant tous les sites exploités par la société.

Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenu :

Le périmètre organisationnel choisi correspond à l'ensemble des établissements mentionnés dans la liste des SIRET.

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)

Pomona SA a choisi de ne pas évaluer les émissions indirectes optionnelles du BEGES (Scope3) afin :

- d'élaborer un BEGES reflétant les émissions de GES liée à l'exploitation de l'entreprise sur laquelle les leviers d'actions sont directs,
- d'exclure les produits distribués pour lesquels les sources et quantités d'informations à récolter sont très complexes et volumineuses alors que les leviers d'actions sont très indirects.

Pomona SA n'est pas concerné par les postes 3 et 5 (Scope 1) et 7 (Scope 2) car l'entreprise :

- ne met en œuvre aucun procédé « non lié à une combustion »,
- n'a aucune activité d'exploitation des sols ou de zones forestière,
- n'est pas concernée par la production ni le transport ni la distribution de vapeur, chaleur ou froid au sens du BEGES.

En conséquence, les postes concernant Pomona SA sont les suivants :

Catégorie d'Emission	N°	Poste	Source pour Pomona SA
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	- Consommation de fioul domestique, utilisé pour les chaudières de certains sites
Emissions directes de GES	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	- Consommation de carburants (gazole, fuel ou GNR, essence) des véhicules opérés par les sociétés concernées (PL ou VL)
Emissions directes de GES	4	Emissions directes fugitives	- Fuites de fluides frigorigènes des installations frigorifiques et des climatisations des entrepôts et bureaux, - Fuites de fluides frigorigènes des groupes frigorifiques des véhicules de livraison
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	- Consommation électrique des entrepôts et bureaux - Consommation électrique des serveurs informatiques

2. Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : Exercice 2014-2015 (du 01/10/2014 au 30/09/2015)

Année de référence : Année civile 2011

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) :

Le 2^{ème} BEGES a été recalé, pour des raisons internes, sur une période correspondant à l'exercice social de l'entreprise. Il reste comparable au 1^{er} BEGES puisque la période est aussi de 12 mois.

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

Voir en Annexe 2, à la fin du document.

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

Voir en Annexe 3, à la fin du document.

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Pomona SA a choisi de ne pas évaluer les émissions indirectes optionnelles du BEGES.

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée ainsi que les méthodes utilisées

Les résultats mentionnés dans les annexes 2 et 3 doivent être relativisés par rapport à un indicateur d'activité : le tonnage commercialisé.

Cet exercice a été réalisé sur le périmètre obligatoire de reporting du BEGES et sur le total des émissions en équivalent CO2 (voir les 2 dernières colonnes du tableau suivant). En tenant compte des variations de tonnage distribué entre l'année de référence et l'année de reporting, un gain de 7706 tCO_{2e} a été réalisé sur l'ensemble des émissions, soit un gain de 8.75%.

		Emissions GES (en tCO _{2e})					
		Année de référence 2011 (01/2011-12/2011)	Année de reporting Exercice 2014-2015 (10/2014-09/2015)	Différence année de référence et année de reporting sur le Total (tCO _{2e})		Différence année de référence et année de reporting sur le Total (tCO _{2e}) en tenant compte des variations de tonnage	
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Total (tCO _{2e})	Total (tCO _{2e})	en valeur brute	en %	en valeur brute	en %
Emissions directes	1	53	24	-29	-55,19%	-29	-54,88%
	2	52 271	54 444	2 173	4,16%	2 541	4,90%
	3	0	0				
	4	29 990	19 606	-10 384	-34,62%	-10 173	-34,16%
	5	0	0				
	Sous total	82 314	74 074	-8 240	-10,01%	-7 660	-9,37%
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	6 417	6 326	-91	-1,42%	-46	-0,72%
	7	0	0				
	Sous total	6 417	6 326	-91	-1,42%	-46	-0,72%
TOTAL Global reporting obligatoire		88 731	80 400	-8 331	-9,39%	-7 706	-8,75%

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Consommation de carburants

Les quantités de carburants consommées ont été évaluées en extrayant sur la période considérée les montants du poste « Carburants - Lubrifiants » de la comptabilité analytique auprès du Contrôle de Gestion. Ces montants mensuels sont divisés par le « Prix CNR gazole cuve moyenne mensuelle hors TVA » afin d'obtenir des quantités en l. Ces quantités sont sommées afin d'obtenir la quantité globale consommée en l de Gazole.

Ces données calculées sont considérées comme moyennement fiables car

- l'indice de coût du carburant est national et gomme les différences de prix régionales,
- il n'est pas tenu compte des sites s'approvisionnant auprès de stations extérieures et non sur des cuves en propre,
- le poste « Carburants - Lubrifiants » regroupe les dépenses en Gazole, GNR et autres carburants ou lubrifiants (y compris Ad Blue) mais l'ensemble des montants a été converti en Gazole.

Elles sont donc affectées d'une incertitude de 20%.

Fuites de fluides frigorigènes

Les pertes (type de gaz et quantité en kg) de gaz frigorigènes des sites et des véhicules de transport frigorifique sur la période considérée ont été collectées auprès des prestataires de maintenance, sous le contrôle des RQSE de chaque établissement. Ces quantités correspondent aux quantités rajoutées lors des interventions ou lors des contrôles d'étanchéité périodiques réglementaire des installations frigorifiques et de climatisation.

Ces données sont considérées comme fiables et sont donc affectées d'une incertitude de 5%.

Consommation électrique et consommation de carburants pour le chauffage

Les données de consommation électrique, en gaz ou en fioul domestique des sites sur la période considérée correspondent aux données de facturation des fournisseurs d'énergie pour chaque site concerné.

Ces données sont considérées comme relativement fiables et sont donc affectées d'une incertitude de 5%.

Evaluation de données non disponibles

Les pertes de gaz frigorigènes et la consommation électrique ne sont pas disponibles sur certains sites où Pomona SA est en location et où le bailleur n'a pas d'obligation contractuelle de reporting. Cette situation concerne quelques sites « secondaires » ne disposant pas de stock. Pour ces cas particuliers, une

estimation a dû être réalisée. Les données manquantes ont été évaluées par le ratio du nombre de sites à estimer par rapport au nombre de sites équivalents (sites « secondaires ») disposant de ces données.

Ces données estimées sont considérées comme moyennement fiables et sont donc affectées d'une incertitude de 20%.

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Voir partie 1

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après :

Les facteurs d'émissions et PRG (Pouvoir de Réchauffement Global) utilisés sont ceux fournis par le tableur Bilan Carbone® version 7.4., outil retenu pour le calcul du BEGES de Pomona SA.

10. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

<http://www.groupe-pomona.fr/groupe/nos-engagements/engagementdurable>

Responsable du suivi : Frédéric FAVRET
Fonction : Responsable Sécurité Environnement Groupe
Adresse : 3 avenue du Docteur Ténine - CS 80038 - 92184 - ANTONY Cedex
Tel : 01 55 59 63 00
Mail : f.favret@groupe-pomona.fr

11. Plan de réduction des émissions de GES

La maîtrise de l’empreinte carbone fait partie des engagements du groupe Pomona vis-à-vis de ses Enjeux et Actions Développement Durable. Le plan de réduction des émissions de GES est complètement intégré à la stratégie de responsabilité sociétale du Groupe et sa volonté de manager sa performance environnementale.

Ce plan est articulé selon 1 axe de gouvernance et 3 axes opérationnels.

Gouvernance

Indicateur d’empreinte GES

Produire et suivre l’indicateur d’empreinte GES au niveau des Régions et Direction générale.

Améliorer la précision des données liées aux carburants

La méthode de récolte des informations concernant les consommations de carburants reste génératrice d’une forte incertitude. Le Groupe continue d’étudier toute solution technique qui permettrait un suivi et un reporting des consommations brutes, tant au niveau régional qu’au niveau central. Cela permettrait de ramener la précision des données consolidées à 5% (données considérées comme fiables).

Consommation de carburant

Leviers d’action

La première cause d’émission de GES est la consommation de carburant par la flotte de véhicules opérés par Pomona SA. Cette consommation provient essentiellement de la flotte de véhicules de livraison qui effectuent quotidiennement les livraisons des clients. Les actions de réduction vont porter essentiellement vers cette activité de livraison.

La flotte de commerciaux est la 2ème source d’émission de GES liée à l’utilisation de véhicules.

Points d’attention

Les actions du plan de réductions doivent être évaluées en relation avec des indicateurs d’exploitation comme le tonnage (ou encore le nombre de commandes, le nombre de livraisons...) pour tenir compte de l’évolution du fonds de commerce du Groupe.

Actions

1/ Former les chauffeurs à l’eco conduite et développer le management de celle-ci

Le Groupe va continuer à former les chauffeurs à la conduite économique (et en sécurité) en s’appuyant sur des moniteurs régionaux formés en interne.

L'animation des chauffeurs sur leur comportement de conduite et leurs consommations sera renforcée grâce à l'utilisation de nouveaux outils.

2/ Optimiser l'acte de livraison

Les travaux d'optimisation de la livraison seront poursuivis sur différents axes dans le respect des contrats de service avec les clients :

- optimisation du nombre de km parcourus,
 - ajustement des fréquences de livraison avec l'accord des clients,
 - augmentation du nombre de livraisons par tournée, ...
- tout en garantissant un service adapté aux besoins des clients.

Ces travaux consistent principalement en la définition et au déploiement d'outil(s) informatique(s) de nouvelle génération, embarqués ou non, permettant par exemple :

- une meilleure planification des tournées,
- un suivi en temps réel,
- la mise en place d'un reporting détaillé sur la réalisation des tournées.

3/ Agir sur les véhicules

Le Groupe continuera d'apporter sa collaboration active aux projets de test en grandeur nature de nouvelles technologies pour les VL comme les PL, par exemple :

- test de véhicules hybrides ou électriques,
- participation à des programmes de recherche sur l'aide à la conduite,
- tests de nouvelles générations de groupes frigorifiques plus vertueux, fonctionnant au Gaz Naturel Comprimé ou totalement électriques, ...

Consommation électrique

Leviers d'action

La consommation électrique est principalement due à la production de froid nécessaire au maintien de la chaîne du froid des produits stockés dans les entrepôts des réseaux PassionFroid et TerreAzur.

Freins / Difficultés / Points d'attention

La consommation électrique est due à la production de froid, puis l'éclairage, puis l'ensemble des équipements techniques nécessaires à l'activité logistique (postes de charge des batteries des chariots de manutention, ...). Les actions de réduction viseront l'optimisation des consommations des entrepôts disposant d'un stock.

Actions

Suite au 1^{er} BEGES, le benchmark des coûts et des consommations, piloté au niveau national, a été étendu à l'ensemble des sites disposant d'un stock. Ces suivis ont permis en particulier d'optimiser les contrats de fourniture d'électricité et de piloter la performance énergétique de ces entrepôts. Dans le même temps, les bonnes pratiques énergétiques à déployer sur les établissements en vue de réduire nos consommations d'électricité ont été définies et formalisées sous la forme d'un « Guide des Bonnes pratiques Energétiques ».

1/ Continuer de déployer les Bonnes pratiques de Maîtrise et d'Optimisation de la consommation électrique

Le déploiement en succursale du « Guide des Bonnes pratiques Energétiques » a commencé en 2014 en priorité sur le réseau PassionFroid, plus énergivore. Ce déploiement sera poursuivi pour couvrir les principaux entrepôts de Pomona SA.

Parallèlement, Pomona SA continuera d'étudier les solutions visant à réduire les consommations d'électricité.

Fuites de gaz frigorigènes

Leviers d'action

Les fuites de gaz frigorigènes sont essentiellement dues aux installations de réfrigération des entrepôts des Réseaux PassionFroid et TerreAzur.

Freins / Difficultés / Points d'attention

Etant donnée la durée de vie des installations, les actions permettant de réduire significativement les fuites de fluides frigorigènes et leur effet de serre sont principalement liées à des nouveaux projets.

La réalisation des opérations de contrôle sont le moyen principal de maîtrise des installations existantes.

Actions

1/ Privilégier les fluides frigorigènes "naturels" (CO2 et/ou NH3)

Pour les nouvelles installations suffisamment importantes, le groupe continuera de privilégier les technologies utilisant des fluides « naturels », CO2 ou NH3.

2/ Etudier la mise en œuvre de technologies permettant de réduire la quantité de fluides frigorigènes de type HFC.

Pour les installations de taille moins importantes, l'utilisation de fluides caloporteurs secondaires sera étudiée pour les nouvelles installations plus petites afin de réduire la quantité globale de fluide frigorigène de type HFC.

3/ Augmenter la fréquence des contrôles des installations.

La fréquence de contrôle des installations frigorifique sera progressivement augmentée.

ANNEXE 1 : Liste des SIRET des établissements concernés

55204499201624, 55204499201582, 55204499202622, 55204499200840, 55204499201723, 55204499201335, 55204499202432, 55204499200279, 55204499202564, 55204499200766, 55204499201780, 55204499200493, 55204499202184, 55204499202598, 55204499202226, 55204499202580, 55204499201483, 55204499201889, 55204499200519, 55204499202267, 55204499202713, 55204499200808, 55204499202481, 55204499201434, 55204499202473, 55204499201673, 55204499200964, 55204499201905, 55204499201699, 55204499200899, 55204499201731, 55204499202234, 55204499201921, 55204499202465, 55204499202721, 55204499202119, 55204499201095, 55204499202382, 55204499202085, 55204499200154, 55204499200337, 55204499202556, 55204499202523, 55204499201194, 55204499202697, 55204499202515, 55204499202507, 55204499202630, 55204499201947, 55204499202572, 55204499202663, 55204499202614, 55204499202150, 55204499201764, 55204499202093, 55204499200378, 55204499202689, 55204499202192, 55204499201806, 55204499201533, 55204499201541, 55204499200576, 55204499201848, 55204499202648, 55204499200030, 55204499202424, 55204499202333, 55204499201749, 55204499202259, 55204499201244, 55204499202390, 55204499201897, 55204499201970, 55204499201319, 55204499200717, 55204499200303, 55204499202291, 55204499202671, 55204499202309, 55204499201863, 55204499201251, 55204499200311, 55204499202242, 55204499201772, 55204499202283, 55204499202705

ANNEXE 2 : Emissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

		Emissions GES (en tCO ₂ e)												
		Année de référence 2011 (01/2011-12/2011)					Année de reporting Exercice 2014-2015 (10/2014-09/2015)					Différence année de référence et année de reporting		
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)
Emissions directes	1	52	0	0	0	53	0	23	0	0	0	24	0	-29
	2	51 831	24	416	0	52 271	3 018	53 986	24	434	0	54 444	3 144	2 173
	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	0	0	0	29 990	29 990	0	0	0	0	19 606	19 606	0	-10 384
	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total		51 884	24	417	29 990	82 314	3 018	54 010	25	434	19 606	74 074	3 144

Les différents postes concernés par les émissions directes de GES ont baissé entre le BEGES de référence et le BEGES actuel, sauf en ce qui concerne les émissions des sources mobiles à moteur thermique. Cependant, la balance globale est positive.

L'augmentation des émissions des sources mobiles à moteur thermique est due à un effet important de l'évolution des caractéristiques de la clientèle des réseaux PassionFroid et TerreAzur et l'augmentation des moyens utilisés pour continuer le développement commercial sur ces réseaux.

Les gains sur les émissions directes fugitives sont en lien direct avec les nouvelles installations mises en service (nouveaux entrepôts ou reconfiguration de sites existants), lesquelles privilégient les fluides naturels ou des technologies mettant en jeu de moindres quantités de gaz frigorigènes.

ANNEXE 3 : Emissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

		Emissions GES (en tCO ₂ e)												
		Année de référence 2011 (01/2011-12/2011)					Année de reporting Exercice 2014-2015 (10/2014-09/2015)					Différence année de référence et année de reporting		
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	0	0	0	0	6 417	0	0	0	0	0	6 326	0	-91
	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total	0	0	0	0	6 417	0	0	0	0	0	6 326	0	-91

Les gains sur les émissions indirectes associées à l'énergie s'expliquent par la mise en service des nouvelles installations de production de froid (nouveaux entrepôts ou reconfiguration de sites existants), lesquelles disposent d'un meilleur rendement énergétique. Le déploiement des bonnes pratiques de maîtrise des consommations énergétiques commence également à porter ses fruits.

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (BEGES) 2014-2015

POMONA EPISAVEURS SAS

1. Description de la personne morale concernée	2
2. Année de reporting de l'exercice et année de référence	3
3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2	3
4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2	4
5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer	4
6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées,	4
7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes	5
8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES	6
9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés	6
10. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES	6
11. Plan de réduction des émissions de GES	6

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Pomona EpiSaveurs SAS

Code NAF : 4639B

Code SIREN : 476 980 321

Numéros de SIRET associés à la personne morale :

Le périmètre des établissements concernés par le BEGES est constitué de l'ensemble des succursales de Pomona EpiSaveurs SAS présentes sur le territoire français, dont la liste des SIRET est jointe dans l'Annexe 1, en fin de document.

Adresse :

3 avenue du Docteur Ténine
CS 80038
92184 ANTONY Cedex

Nombre de salariés : 1248 au 30/09/2015

Description sommaire de l'activité :

Pomona EpiSaveurs SAS est spécialisée dans la distribution livrée de produits d'épicerie, de boissons et produits non alimentaires auprès des professionnels de la restauration hors domicile.

Mode de consolidation :

Le mode de consolidation choisi est le contrôle opérationnel, afin de disposer d'un bilan intégrant tous les sites exploités par la société.

Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenu :

Le périmètre organisationnel choisi correspond à l'ensemble des établissements mentionnés dans la liste des SIRET.

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)

Pomona EpiSaveurs SAS a choisi de ne pas évaluer les émissions indirectes optionnelles du BEGES (Scope3) afin :

- d'élaborer un BEGES reflétant les émissions de GES liée à l'exploitation de l'entreprise sur laquelle les leviers d'actions sont directs,
- d'exclure les produits distribués pour lesquels les sources et quantités d'informations à récolter sont très complexes et volumineuses alors que les leviers d'actions sont très indirects.

Pomona EpiSaveurs SAS n'est pas concerné par les postes 3 et 5 (Scope 1) et 7 (Scope 2) car l'entreprise :

- ne met en œuvre aucun procédé « non lié à une combustion »,
- n'a aucune activité d'exploitation des sols ou de zones forestière,
- n'est pas concernée par la production ni le transport ni la distribution de vapeur, chaleur ou froid au sens du BEGES.

En conséquence, les postes concernant Pomona EpiSaveurs SAS sont les suivants :

Catégorie d'Emission	N°	Poste	Source pour Pomona EpiSaveurs SAS
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	- Consommation de gaz naturel utilisé pour les chaudières de certains sites
Emissions directes de GES	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	- Consommation de carburants (gazole, fuel ou GNR, essence) des véhicules opérés par les sociétés concernées (PL ou VL)
Emissions directes de GES	4	Emissions directes fugitives	- Fuites de fluides frigorigènes des installations frigorifiques et des climatisations des entrepôts et bureaux, - Fuites de fluides frigorigènes des groupes frigorifiques des véhicules de livraison
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	- Consommation électrique des entrepôts et bureaux - Consommation électrique des serveurs informatiques

2. Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : Exercice 2014-2015 (du 01/10/2014 au 30/09/2015)

Année de référence : Année civile 2011

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) :

Le 2ème BEGES a été recalé, pour des raisons internes, sur une période correspondant à l'exercice social de l'entreprise. Il reste comparable au 1er BEGES puisque la période est aussi de 12 mois.

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

Voir en Annexe 2, à la fin du document.

Le poste principal d'émission de GES de Pomona EpiSaveurs SAS est le poste n°2, soit la consommation de carburant pour la flotte de véhicules.

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

Voir en Annexe 3, à la fin du document.

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Pomona EpiSaveurs SAS a choisi de ne pas évaluer les émissions indirectes optionnelles du BEGES.

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée ainsi que les méthodes utilisées

Les résultats mentionnés dans les annexes 2 et 3 doivent être relativisés par rapport à un indicateur d'activité : le tonnage commercialisé.

Cet exercice a été réalisé sur le périmètre obligatoire de reporting du BEGES et sur le total des émissions en équivalent CO2 (voir les 2 dernières colonnes du tableau suivant). En tenant compte des variations de tonnage distribué entre l'année de référence et l'année de reporting, un gain de 802 tCO₂e a été réalisé sur l'ensemble des émissions, soit un gain de 8.15%.

		Emissions GES (en tCO ₂ e)					
		Année de référence 2011 (01/2011-12/2011)	Année de reporting Exercice 2014-2015 (10/2014-09/2015)	Différence année de référence et année de reporting sur le Total (tCO ₂ e)		Différence année de référence et année de reporting sur le Total (tCO ₂ e) en tenant compte des variations de tonnage	
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Total (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	en valeur brute	en %	en valeur brute	en %
Emissions directes	1	41	13	-28	-67,80%	-38	-74,20%
	2	7 626	8 541	915	12,00%	-976	-10,26%
	3	0	0				
	4	18	236	218	1220,42%	213	958,01%
	5	0	0				
	Sous total	7 684	8 790	1 105	14,38%	-801	-8,35%
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	202	251	49	24,28%	-1	-0,42%
	7	0	0				
	Sous total	202	251	49	24,28%	-1	-0,42%
TOTAL Global reporting obligatoire		7 887	9 041	1 154	14,64%	-802	-8,15%

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Consommation de carburants

Les quantités de carburants consommées ont été évaluées en extrayant sur la période considérée les montants du poste « Carburants - Lubrifiants » de la comptabilité analytique auprès du Contrôle de Gestion. Ces montants mensuels sont divisés par le « Prix CNR gazole cuve moyenne mensuelle hors TVA » afin d'obtenir des quantités en l. Ces quantités sont sommées afin d'obtenir la quantité globale consommée en l de Gazole.

Ces données calculées sont considérées comme moyennement fiables car

- l'indice de coût du carburant est national et gomme les différences de prix régionales,
- il n'est pas tenu compte des sites s'approvisionnant auprès de stations extérieures et non sur des cuves en propre,
- le poste « Carburants - Lubrifiants » regroupe les dépenses en Gazole, GNR et autres carburants ou lubrifiants (y compris Ad Blue) mais l'ensemble des montants a été converti en Gazole.

Elles sont donc affectées d'une incertitude de 20%.

Fuites de fluides frigorigènes

Les pertes (type de gaz et quantité en kg) de gaz frigorigènes des sites sur la période considérée ont été collectées auprès des prestataires de maintenance, sous le contrôle des RQSE de chaque établissement. Ces quantités correspondent aux quantités rajoutées lors des interventions ou lors des contrôles d'étanchéité périodiques réglementaire des installations de climatisation.

Ces données sont considérées comme fiables et sont donc affectées d'une incertitude de 5%.

Consommation électrique et consommation de carburants pour le chauffage

Les données de consommation électrique, en gaz ou en fioul domestique des sites sur la période considérée correspondent aux données de facturation des fournisseurs d'énergie pour chaque site concerné.

Ces données sont considérées comme fiables et sont donc affectées d'une incertitude de 5%.

Evaluation de données non disponibles

La consommation électrique n'est pas disponible sur certains sites où Pomona EpiSaveurs SAS est en location et où le bailleur n'a pas d'obligation contractuelle de reporting. Cette situation concerne quelques sites « secondaires » ne disposant pas de stock. Pour ces cas particuliers, une estimation a dû être réalisée. Les données manquantes ont été évaluées par le ratio du nombre de

sites à estimer par rapport au nombre de sites équivalents (sites « secondaires ») disposant de ces données.

Ces données estimées sont considérées comme moyennement fiables et sont donc affectées d'une incertitude de 20%.

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Voir partie 1

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après :

Les facteurs d'émissions et PRG (Pouvoir de Réchauffement Global) utilisés sont ceux fournis par le tableur Bilan Carbone® version 7.4., outil retenu pour le calcul du BEGES de Pomona EpiSaveurs SAS.

10. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

<http://www.groupe-pomona.fr/groupe/nos-engagements/engagementdurable>

Responsable du suivi : Frédéric FAVRET

Fonction : Responsable Sécurité Environnement Groupe

Adresse : 3 avenue du Docteur Ténine - CS 80038 - 92184 - ANTONY Cedex

Tel : 01 55 59 63 00

Mail : f.favret@groupe-pomona.fr

11. Plan de réduction des émissions de GES

La maîtrise de l'empreinte carbone fait partie des engagements du groupe Pomona vis-à-vis de ses Enjeux et Actions Développement Durable. Le plan de réduction des émissions de GES est complètement intégré à la stratégie de responsabilité sociétale du Groupe et sa volonté de manager sa performance environnementale.

Ce plan est articulé selon 1 axe de gouvernance et 1 axe opérationnel, la consommation de carburant, pour Pomona EpiSaveurs SAS.

Gouvernance

Indicateur d'empreinte GES

Produire et suivre l'indicateur d'empreinte GES au niveau des Régions et Direction générale.

Améliorer la précision des données liées aux carburants

La méthode de récolte des informations concernant les consommations de carburants reste génératrice d'une forte incertitude. Le Groupe continue d'étudier toute solution technique qui permettrait un suivi et un reporting des consommations brutes, tant au niveau régional qu'au niveau central. Cela permettrait de ramener la précision des données consolidées à 5% (données considérées comme fiables).

Consommation de carburant

Leviers d'action

La première cause d'émission de GES est la consommation de carburant par la flotte de véhicules opérés par Pomona EpiSaveurs SAS. Cette consommation provient essentiellement de la flotte de véhicules de livraison qui effectuent quotidiennement les livraisons des clients. Les actions de réduction vont porter essentiellement vers cette activité de livraison.

La flotte de commerciaux est la 2ème source d'émission de GES liée à l'utilisation de véhicules.

Points d'attention

Les actions du plan de réductions doivent être évaluées en relation avec des indicateurs d'exploitation comme le tonnage (ou encore le nombre de commandes, le nombre de livraisons...) pour tenir compte de l'évolution du fonds de commerce du Groupe.

Actions

1/ Former les chauffeurs à l'éco conduite et développer le management de celle-ci

Le Groupe va continuer à former les chauffeurs à la conduite économique (et en sécurité) en s'appuyant sur des moniteurs régionaux formés en interne.

L'animation des consommations sera renforcée grâce à l'utilisation de nouveaux outils (logiciel de suivi de la conduite et des consommations) afin de mettre en place, à terme, un management des consommations.

2/ Optimiser l'acte de livraison

Les travaux d'optimisation de la livraison seront poursuivis sur différents axes en partenariat avec les clients :

- diminution du nombre de km parcourus,
 - augmentation du poids moyen par livraison,
 - augmentation du nombre de livraisons par tournée, ...
- tout en garantissant le service optimum pour les clients.

Ces travaux consistent principalement en la définition et au déploiement d'outil(s) informatique(s) de nouvelle génération, embarqués ou non, permettant par exemple :

- une meilleure planification des tournées,
- un suivi en temps réel,
- la mise en place d'un reporting détaillé sur la réalisation des tournées.

3/ Agir sur les véhicules

Le Groupe continuera d'apporter sa collaboration active aux projets de test en grandeur nature de nouvelles technologies pour les VL comme les PL, par exemple :

- test de véhicules hybrides ou électriques,
- participation à des programmes de recherche sur l'aide à la conduite, ...

ANNEXE 1 : Liste des SIRET des établissements concernés

47698032100253, 47698032100329, 47698032100238, 47698032100279, 47698032100287, 47698032100196, 47698032100170,
47698032100147, 47698032100303, 47698032100212, 47698032100204, 47698032100162, 47698032100329, 47698032100295,
47698032100261

ANNEXE 2 : Emissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

		Emissions GES (en tCO ₂ e)												
		Année de référence 2011 (01/2011-12/2011)					Année de reporting Exercice 2014-2015 (10/2014-09/2015)					Différence année de référence et année de reporting		
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)
Emissions directes	1	40	0	0	0	41	0	13	0	0	0	13	0	-28
	2	7 562	3	61	0	7 626	440	8 469	4	68	0	8 541	493	915
	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	0	0	0	18	18	0	0	0	0	236	236	0	218
	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total	7 602	4	61	18	7 684	440	8 482	4	68	236	8 790	493	1 105

Globalement, les émissions directes de GES ont augmenté entre le BEGES de référence et le BEGES actuel, principalement à cause des émissions des sources mobiles à moteur thermique.

L'augmentation brute des émissions des sources mobiles à moteur thermique est due à l'augmentation des moyens utilisés pour continuer le développement commercial.

ANNEXE 3 : Emissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

		Emissions GES (en tCO ₂ e)												
		Année de référence 2011 (01/2011-12/2011)					Année de reporting Exercice 2014-2015 (10/2014-09/2015)					Différence année de référence et année de reporting		
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	0	0	0	0	202	0	0	0	0	0	251	0	49
	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total	0	0	0	0	202	0	0	0	0	0	251	0	49

Les émissions indirectes de GES restent très largement secondaires par rapport aux émissions directes de GES.